



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 23 JUIN 2020 A 20H00**

**Étaient présents :** Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie (arrivée à 20h10), SALINIER Marie-José ;  
Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, THIERRY Yann  
**Secrétaire de séance :** Mme SALINIER Marie-José  
**Président de séance :** Monsieur MATHIEU Philippe

**APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 9 JUIN 2020**

M. Le Maire ajoute une précision à un point du Compte-Rendu du 9 juin concernant les indemnités des adjoints : Le Point à l'ordre du jour était indemnités des élus (mairie, adjoints et éventuellement conseillers). Or, au Compte-Rendu, le Conseil Municipal a délibéré uniquement pour les indemnités des adjoints. Selon l'art. 92-2 de la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 : L'indemnité du maire est attribuée de droit au taux maximal. Il n'y a pas de délégations aux conseillers donc pas d'indemnités allouées.

Le CR est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

**VOTE DES TAUX DE FISCALITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition (part communale) pour l'année 2020.

Il les vote comme suit :

- Taxe d'Habitation : 7.20 %
- Taxe Foncière Bâti : 24,00 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 24,85 %

**BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Budget commune 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020
Fonctionnement	930 194.46 €	930 194.46€
Investissement	636 784.21€	636 784.21€

Budget lotissement 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020
Fonctionnement	994 516.91€	994 516.91€
Investissement	883 031.21€	883 031.21€

Le conseil approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020

**PRIME D'INTERESSEMENT**

Un groupe de travail composé de 4 élus examinera l'attribution de la prime d'intéressement aux agents. Les modalités d'application seront présentées au prochain conseil municipal.

**CONVENTION LEO LAGRANGE**

La convention annuelle entre l'association LEO LAGRANGE et la commune fixe les objectifs d'animation et de gestion du 1er janvier au 31 décembre 2020 :

- du centre de loisirs : période des vacances scolaires,
- de l'accueil périscolaire : matin de 7h30 à 8h30, midi de 11h30 à 13h30 et soir de 16h30 à 18h30.

Le coût prévisionnel pour 2020 est de 63 500 €.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec Léo Lagrange.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

Le conseil approuve à l'unanimité la liste provisoire envoyée à l'administration pour la désignation des membres.

**ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GRANULES DE BOIS AVEC LE SYDED**

M. le Maire présente la convention concernant le groupement de commandes avec le SYDED pour l'achat de granulés de bois destinés à la chaufferie de l'école. Cette convention permettra d'obtenir un tarif négocié.

Le conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention avec le SYDED.

**CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

La commune reçoit plusieurs demandes de subventions par an d'associations.

La Commission Cadre de vie présentera des éléments de réponse sur les conditions d'attribution des subventions courant septembre.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Projet d'installation d'une antenne relais par FREE MOBILE sur la commune**

FREE tiendra une permanence d'informations ouverte aux habitants le 16 juillet en mairie de 17h00 à 19h00. Le dossier d'information « mairie » communiqué par FREE est disponible sur le site Internet de la mairie.

Séance levée à 23h05.

Fait à Présentevillers, le 29 JUIN 2020  
La secrétaire de Séance,

M. SALINIER